

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-555

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	Délibération
		N° 2024-555

Reversement des cofinancements perçus par Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du projet d'aménagement du parc de l'arrière base de la base sous-marine pour le compte de la Ville - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot, approuvé par la Communauté urbaine de Bordeaux le 26 mars 2010, la création d'espaces publics paysagers est prévue. Un parc de 4 hectares sera aménagé derrière la Base sous-marine, avec pour objectif de renforcer la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'intégrer davantage de nature en milieu urbain.

Ce projet inclut la désimperméabilisation des sols, la diversification et l'intensification des plantations, comprenant 3 hectares d'espaces entièrement perméables. Des espèces locales seront mises en place pour offrir aux résidents un nouvel espace vert. La désimperméabilisation restituera le cycle naturel de l'eau, facilitant l'infiltration des eaux pluviales dans la nappe phréatique et créant un îlot de fraîcheur.

Le projet bénéficie de soutiens financiers de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ainsi que de l'État via le Fonds vert, avec d'autres subventions envisagées, notamment auprès de l'Union européenne (FEDER).

Comme pour l'ensemble des espaces publics du PAE des Bassins à flot, ce projet est géré par Bordeaux Métropole pour le compte de la Ville de Bordeaux. La Ville et la Métropole ont convenu de financer les aspects relevant de leurs compétences respectives. La convention de co-maîtrise d'ouvrage définit les modalités de paiement pour les espaces publics qui incombent à la Ville, qui remboursera intégralement les montants avancés par Bordeaux Métropole.

Il est donc proposé de reverser à la Ville de Bordeaux le montant des cofinancements obtenus pour le projet du parc de l'arrière-base de la Base sous-marine, dont elle assume le coût. Ce financement sera transféré à la Ville dès que la Métropole en aura reçu les fonds.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2024-118 du Conseil de Métropole en date du 15 mars 2024 portant sur les délégations du Conseil à la Présidente de Bordeaux Métropole

Vu l'arrêté de délégation de signature n°24METAJPP00325 du 15 mars 2024 portant sur la délégation de signature à la Vice-Présidente de Bordeaux Métropole responsable de la délégation thématique "Finances"

Vu la délibération n°2010/0136 du Conseil communautaire en date du 26 mars 2010 relative à l'instauration d'un programme d'aménagement d'ensemble dans le quartier des Bassins à flot

Vu la délibération n°2012/0499 du Conseil communautaire en date 13 juillet 2012 autorisant le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Bordeaux concernant la réalisation des espaces publics.

Vu la délibération n°2019-815 du Conseil de Métropole en date du 20 décembre 2019 approuvant la modification du PAE des Bassins à flot.

Vu la délibération n°2024-8 du Conseil de Métropole en date du 2 février 2024 approuvant l'état d'avancement à mi-2023 du PAE des Bassin à flot.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la Métropole a mis en œuvre le projet d'aménagement du parc de l'arrière-base de la Base sous-marine pour le compte de la Ville, et acquitté les dépenses relatives au projet.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le reversement des subventions perçues pour le compte de la Ville de Bordeaux pour la réalisation du parc de l'arrière-base de la Base sous-marine.

Article 2 : d'approuver la Présidente à signer la convention annexée et tout autre document afférent à cette transaction.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024	
	Madame Véronique FERREIRA